



Déclaration liminaire de l'intersyndicale, CTAP du 04 mars 2022 : SUR FOND DE TRAHISON DES PERSONNELS...

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du CTAP,

Comment ne pas aborder, à l'ouverture de cette réunion du CTAP, la publication des deux décrets relatifs à la fusion au rabais des grades de surveillant et brigadier ? En effet, concoctée par le trio FO/DAP/GDS, ces textes, en l'espace de quelques jours, sont parus au Journal Officiel et entrent, par conséquent, en vigueur à compter du 28 février 2022...

On notera, d'ailleurs, la rapidité avec laquelle la DAP et les différentes instances ont validé définitivement cette réforme (moins de 10 jours). Sous la pression de l'intersyndicale UFAP/CGT/SPS, il était évident que l'administration n'allait pas trainer et laisser passer cette occasion en or de s'en tirer à moindre frais pour valider une réforme statutaire qui concerne des milliers d'agents !

Même les 14 000 signatures de la pétition, récoltées en 5 jours pour exiger le retrait de cette réforme et l'ouverture de vraies négociations, n'auront pas fait réagir nos gouvernants... Mais il est vrai qu'ils se moquent complètement des attentes des Personnels pénitentiaires !

Une nouvelle grille indiciaire, dont les modalités d'application révoltent une grande majorité des Agents tant elles entraînent des effets induits négatifs sur leurs carrières, est donc applicable à compter du 1er mars 2022. Là encore, alors que nous vous avons alerté du contraire, c'est avec un certain aplomb que vous garantissiez la rétroactivité au 1er janvier 2022 : que de promesses !... Que de mensonges !...

Pendant ce temps, les Personnels pénitentiaires se contenteront de quelques miettes... ils pourront regarder passer la Maserati des policiers nationaux qui viennent, eux, de décrocher la timbale à l'issue de vraies négociations, notamment en termes d'indices sommitaux !... Cette fusion des grades du CEA restera une occasion manquée de revaloriser à juste titre les Personnels pénitentiaires !... Cette fusion des grades du CEA restera, pour certains, un simple gargarisme : celui des mesures en faveur des agents de catégorie C en termes de revalorisation des pieds de grilles. Comment avoir le culot de s'approprier le relèvement des premiers indices à 343 alors que cela est effectif depuis le 1er janvier 2022, sans la bonification de 1 an pour tous promise par la ministre Madame MONTCHALIN... Nous ne sommes plus à un mensonge près.

Pour l'intersyndicale UFAP/CGT/SPS, il est inconcevable que les Personnels pénitentiaires soient les dindons de la farce et les grands perdants de cette réforme au rabais !...

Par cette manipulation, la DAP et le Ministère, avec la complicité de FO Justice, ont trahi et abandonné les Personnels Pénitentiaires !...

L'intersyndicale aura été très claire sur ses intentions et la suite à donner à cette réforme en trompe l'œil !... A ce stade, vous le savez tous, le compte n'y est pas pour les Personnels du CEA !

**Les Membres du CTAP de l'intersyndicale
Paris, le 4 mars 2022**